

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier, s'est réuni en session ordinaire à Auriol sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2026

Délibération n° : 504-2026

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de voix des membres en exercice : 70

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 8

Nombre de voix exprimées : 33

Nombre de membres excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présentes, Présents :

Mickaël SCHNEIDER

Laurence BRULEY

Claude FABRE

Georges LUVERA

Pascal ROYER

Carine PAILLARD

Marie-Pierre EMERIC

Hervé THEBAULT

Laetitia TREMOUILHAC

Michel ALLISIO

Christian OLLIVIER

Michel GROS

Franck NICCOLETTI

Denise REY

Henri BERGE

Patrice TONARELLI

Marie-Laure PONCHON

Représentées, Représentés (pouvoirs) :

Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset,

Olivier ARTUPHEL, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers,

Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets,

Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Denise REY, déléguée de la commune d'Evenos,

Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux,

Véronique MIQUELLE, déléguée du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var,

Didier REAULT, délégué du Département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du Département du Var.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Excusées, Excusés :

Philippe SCHELLENBERGER, Robert DELEDDA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILY, Sophie LEMETER, Virginie PHELIPPEAU, Jean-Michel CONSTANS, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Marc LAURIOL, Georges BOTELLA, François DE CANSON, Christophe MADROLLE.

Etaient également présentes, présents :

Marina HOCQUET, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie-Noëlle VARLET, Conseil Citoyen ; Fabienne EVANS, chargée de mission à la Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Jean-François RICHON, Direction expertise et médiation environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du-Rhône.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission Patrimoine naturel ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt, Transition énergétique et Chargée d'Évaluation ; Claire CEONE, Coordinatrice Ecogardes, Garde Régionale Forestière ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Aude MOTTIAUX, Responsable communication et participation citoyenne ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission Agriculture ; Aurore FAUCHAS, Chargée de mission Ressources en eau ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme et Paysage ; Benoît MILAN, Chargé de mission Éducation au territoire et Interprétation des patrimoines ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Lilian SALIERES, Coordinateur administratif et financier ; Franck BOUVIER, Chargé de projet Aménagements patrimoniaux ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable ; Nell CONTI, Technicienne Ressource en eau et Zones humides ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Johanne CANOVA, Stagiaire Rendez-vous du Parc et Promotion touristique.

Vu :

- * Les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- * Le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III ;
- * La délibération n°11-2012 du Comité syndical en date du 4 octobre 2012 relative à l'assimilation du Syndicat mixte à une commune de 2 000 à 10 000 habitants ;
- * Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- * Le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.

Considérant que :

- * Dans les Établissements Publics Administratifs (EPA) de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- * Ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département.

Le Président propose d'engager le débat d'orientation budgétaire afin de pouvoir voter le budget au prochain comité syndical. Il présente les éléments budgétaires en s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire (en annexe) pour présenter les propositions de budget pour 2026. S'ensuit un débat avec les membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré

- **DE PRENDRE** acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance ce jour ;
- **D'APPROUVER** le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;
- **DE DIRE** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, dans les conditions réglementaires, sera :
 - Transmis à Monsieur le Préfet du Var,
 - Mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
 - Consultable directement au siège social du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Michel GROS.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le



ID : 083-200031623-20260128-5042026-DE